

PV
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
RECLOSES
SEANCE du 26 octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Suffrages exprimés
14	14	6

Date d'affichage :

20 octobre 2018

En ouvrant la séance, à 20h30, M^{me} le Maire précise que ce conseil se réunit pour la seconde fois suite à l'annulation de la réunion du 19 octobre 2018, faute de quorum de présence des élus. Pour cette nouvelle réunion, le quorum n'est pas exigé, le conseil peut donc valablement délibérer avec les élus présents et représentés.

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à 20h30, sous la présidence de Madame Catherine TRIOLET

Étaient présents : Mme TRIOLET Catherine, *Maire*,
Mr CHARMEUX Alain, Mme PICARD Catherine et Mme PAWLIKIEWICZ Claire, Adjoints,

Mme MARIN Nicole et Mr PORCHER Emmanuel, Conseillers municipaux,

Pouvoirs : Mr COBESSI Philippe donne pouvoir à Mr CHARMEUX Alain.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Catherine

ORDRE DU JOUR

- 1/Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (approbation du rapport de la C.L.E.C.T)
- 2/Maintenance Eclairage Public
- 3/ Subvention exceptionnelle au Syndicat d'Initiative de Recloses
- 4/ Travaux d'accotements Rue Grande
- 5/ Travaux nids de poules sur la Commune
- 6/ Affaires diverses

1/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

(Approbation du rapport de la C.L.E.C.T)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport établi par la CLECT en date du 28/06/2018, **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et **NOTIFIE** à la C.A.P.F. la décision du Conseil Municipal.

2/MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive signée le 2 juillet 2018 et ses annexes, **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive signée le 2 juillet 2018 et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux.

3/SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE RECLOSES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTTE** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1635.00€ au Syndicat d'initiative de RECLOSES pour couvrir les frais du concert donné dans l'église de Recloses.

4/ TRAVAUX D'ACCOTEMENTS RUE GRANDE

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'accotements Rue Grande et route de Bourron Marlotte.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTTE** le devis d'un montant de 7 800€ HT établi par l'Entreprise COREAT pour effectuer les travaux rue Grande et route de Bourron Marlotte.

5/ TRAVAUX NIDS DE POULES SUR LA COMMUNE

Madame le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur les routes de la Commune afin de reboucher les nids de poules ainsi que des caniveaux rue des Canches.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **ACCEPTTE** les devis de l'Entreprise ATP CONCEPT d'un montant de 8040€ HT pour les travaux des nids de poules et 4310€HT pour les caniveaux rue des Canches.

6/ AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaires diverses n'a été dites.



La séance a été levée à 21h20

